

Fiche Pratique

Demande de travaux

Je souhaite réaliser, à mes frais, des travaux dans mon logement :

Vous devez, au préalable, formuler votre demande par courrier, en précisant la nature exacte des travaux envisagés, à :

**habitat 76 - à l'attention du Territoire
17 rue de Malherbe - CS 72072 - 76040 Rouen Cedex 1**

Remarques :

Veillez à joindre toutes pièces (plan, croquis, devis...) étayant votre demande. Ces informations permettront une étude plus rapide de votre dossier.

Dans l'hypothèse d'un accord sur la réalisation des transformations projetées, sachez qu'en cas de départ, la remise en état des lieux, ou l'abandon sans plus value des améliorations, pourrait vous être demandé.

Toutefois, certaines demandes de travaux devront être réalisées auprès de votre mairie (déclaration de travaux).



Je souhaite effectuer des travaux dans mon logement, comment dois-je procéder ?

Je voudrais faire des travaux dans mon logement à ma charge

Envoyer un courrier.

J'ai envoyé un courrier mais je n'ai pas de réponse

Attendre un délai de 15 jours pour relancer.

Je suis dans l'attente de travaux suite courrier reçu par votre technicien

Appeler le centre de contact au 0 970 828 076 pour convenir d'un rendez-vous avec le technicien ou voir avec le Correspondant.

Quand vont débuter mes travaux suite au sinistre constaté ?

Relancer l'entreprise qui doit effectuer les travaux.

Où en sont mes travaux d'aménagement ?

Contacter le technicien pour convenir d'un rendez-vous. Si le rendez-vous est convenu, attendre d'être contacté par le prestataire.

Concernant les travaux de réhabilitation ?

Contacter le technicien du service du Plan de Patrimoine. Un courrier vous est envoyé pour améliorer le confort de votre appartement ou maison.

Pour tous renseignements complémentaires contactez le 0 970 282 076 du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00 sans interruption.

